

6. La croissance économique est une condition sine qua non du développement durable. Ce développement suppose que les préoccupations environnementales font partie intégrante de la planification et des politiques économiques. Les préoccupations environnementales ne doivent pas servir à assujettir l'aide et le financement du développement à de nouvelles conditions, ni doivent-elles servir de prétexte à la création d'entraves injustifiées au commerce.

7. Pour être efficaces, les programmes internationaux et nationaux en matière d'environnement exigent la mise en oeuvre de stratégies qui se renforcent l'une l'autre, ainsi qu'un engagement à tous les niveaux de la société - qu'il s'agisse des gouvernements, des particuliers et des organisations, de l'industrie ou des milieux scientifiques.

8. Reconnaissant que l'environnement que nous partageons oblige toutes les nations à un même avenir, nous, Chefs de gouvernement du Commonwealth, sommes résolus d'agir collectivement et nous engageons individuellement en faveur du programme d'action suivant:

- Préconiser les politiques et les programmes qui permettent de réaliser le développement durable, notamment par la mise au point de techniques nouvelles et améliorées en vue d'intégrer la dimension environnementale aux prises de décisions sur le plan économique;
- Renforcer et appuyer l'élaboration de mécanismes internationaux de financement ainsi que de procédures appropriées de prise de décisions pour répondre aux besoins en matière de protection de l'environnement, ce qui consistera notamment à aider les pays en développement à avoir accès aux technologies environnementales nécessaires et à en obtenir le transfert, et ce d'une manière qui prenne en considération les projets de création d'un fonds international pour l'environnement et d'un fonds pour la protection de la planète;
- Soutenir les travaux du Groupe intergouvernemental PNUE/OMM sur l'évolution du climat (GIEC);
- Demander que soit conclue rapidement une convention internationale afin de protéger et de conserver le climat planétaire et, dans ce contexte, louer les efforts des gouvernements membres visant à faire progresser la négociation d'une convention cadre sous les auspices de l'ONU;